Suisse : Neuchâtel pourrait reconnaître l’islam comme institution d’intérêt public

29/10/2017 à 22h56

Depuis les années 1940, seules trois églises sont reconnues comme des institutions d’intérêt public par la constitution neuchâteloise: les Eglises chrétiennes protestante, catholique romaine et catholique-chrétienne. Une loi vise à élargir cette reconnaissance à d’autres communautés religieuses. Le Grand Conseil tranchera début novembre.

Et si l’islam, qui compte près de 7000 fidèles en terres neuchâteloises, devenait une religion reconnue d’intérêt public dans le canton ?

Cette éventualité pourrait devenir réalité : Neuchâtel figurerait ainsi parmi les premiers cantons de Suisse à reconnaître l’islam, aux côtés de Bâle-Ville et de Vaud, où des démarches similaires sont en cours. «***Le canton marquerait à nouveau son ouverture en matière de politique d’intégration***», **espère Jemal Chérif, porte-parole de l’Union neuchâteloises des organisations musulmanes.** […]